

les Saints, elle soit délivrée des peines  
du Purgatoire, nonobstant tout ce qui  
pourroit faire au contraire, ces Présen-  
tcs devant valoir seulement pour sept  
ans. Donné à Sainte Marie Majeur,  
sous l'Anneau du Pécheur, ce 22 Jan-  
vier 1665, et de notre Pontificat le 10.

S. UGOLEINUS.

